

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 8 juillet 2021

DCM N° 21-07-08-10

**Objet : Attribution de subventions au titre du soutien aux Actions socioéducatives dans les quartiers messins.**

**Rapporteur: M. KHALIFÉ**

**1. Attribution de subventions de fonctionnement**

Au terme de l'appel à projet pour l'élaboration et la **mise en œuvre d'un projet social et d'éducation populaire sur le quartier de Bellecroix**, l'association Kaïros a été retenue. Elle va entreprendre l'élaboration d'un projet social accompagnée conjointement par La Ligue de l'Enseignement 57 et par la Fédération des Centres Sociaux de Moselle. Parallèlement elle assurera l'animation du centre socioculturel ainsi que les accueils collectifs de mineurs dès la rentrée scolaire 2021. Pour la soutenir dans ces actions, elle sollicite une subvention de **80 000 €**. Cette aide doit lui permettre de débiter ses activités, de répondre aux attentes des publics dans un souci de continuité des services et d'assurer le maintien des emplois au sein de la structure de quartier. Enfin, l'association entamera le travail de rédaction du projet social en vue de le soumettre au premier semestre 2022 aux services de la CAF de Moselle pour l'obtention d'un agrément centre social.

**2. Attribution de subventions pour des projets socioéducatifs**

**Le collectif des Energies Urbaines** organise la neuvième édition de son Festival Place à la Rue dans lequel, Battles, Jam sessions, Workshops (formations) et conférences s'articulent de juillet à novembre 2021 sous la forme d'événements et d'ateliers autour de la danse Hip Hop. Un événement fort se déroulera sur le parvis des Droits de l'Homme le samedi 17 juillet pour le lancement de cette nouvelle campagne artistique faisant la part belle aux associations locales et aux jeunes talents des quartiers messins, qui se confronteront toutefois à des artistes et sportifs confirmés luxembourgeois, allemands, belges. Il est proposé une subvention d'un montant de **18 000 €**.

Afin de sensibiliser avec pédagogie et attrait sur le phénomène d'addiction aux jeux vidéos, l'association La Passerelle propose des ateliers à visée des 12-17 ans de l'ensemble des quartiers de la Ville. Tout en expérimentant les jeux, les participants acquerront des connaissances sur la culture vidéoludique, le sport ainsi que des clés pour comprendre les variantes comportementales des joueurs ainsi que les aspects économiques. Il est proposé une

une subvention d'un montant de **5 000 €**

**Aide au démarrage d'une association sportive dans le quartier de la Patrotte.** Dans le but de dynamiser la vie du quartier en proposant un service complémentaire de l'intervention éducative de l'école municipale des sports, et de fédérer les habitants autour d'un projet à dominante sportive, l'association AS Metz Patrotte a été créée par de jeunes adultes de la Patrotte. Une étude auprès des adolescents permettra de cibler au mieux les activités qui seront mises en place pour ce public spécifique. Des formations d'éducateurs sportifs et une participation à la fête de quartier sont également prévues. Enfin, l'association entend jouer un rôle de passerelle entre ses jeunes adhérents et les dispositifs d'insertion, de formation ou encore éducatifs auxquels ils pourraient prétendre. Il est proposé une subvention d'un montant de **5 000 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions Compétentes entendues,

**VU** la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions socio-éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

**CONSIDERANT** la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie associative locale,

**CONSIDERANT** le soutien apporté aux initiatives favorisant l'animation des quartiers et la promotion des valeurs de partage et de solidarité,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :

- Kaïros	80 000 €
- Energies Urbaines	18 000 €
- La Passerelle	5 000 €
- AS Metz Patrotte	5 000 €
  
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **108 000 €**.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42    Absents : 13                    Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**